



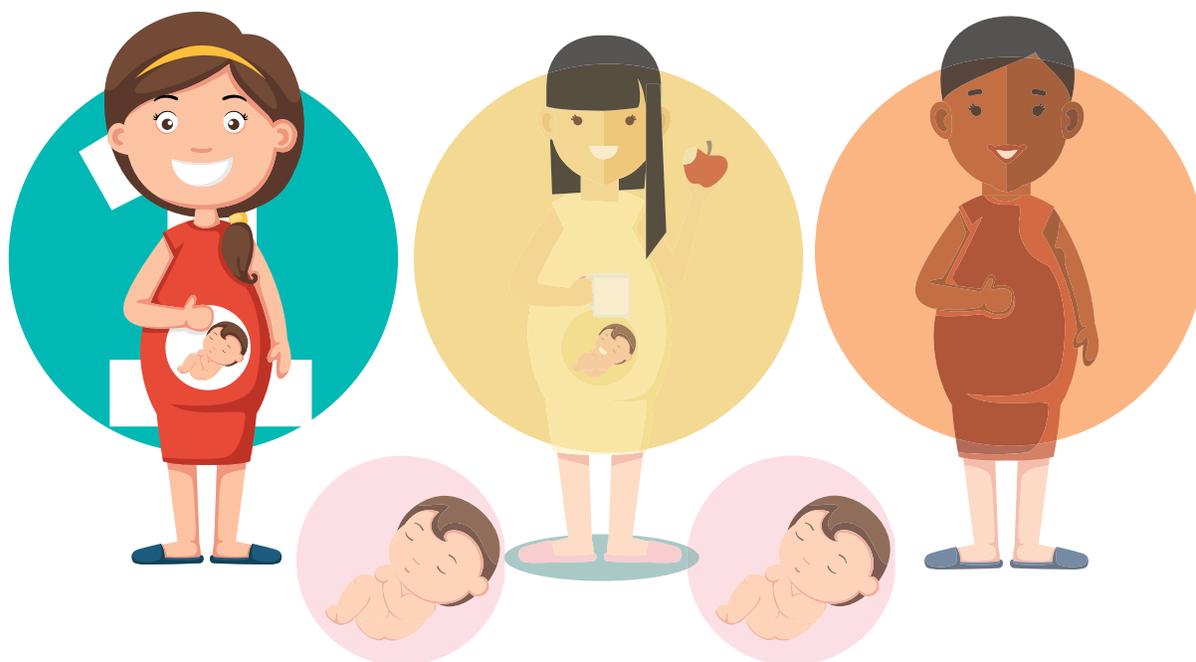
CHU Saint-Pierre
UMC Sint-Pieter



Clinique de la Femme Enceinte
Zwangerschapskliniek



BIEN NAÎTRE AU CHU SAINT-PIERRE



Cette brochure est votre «compagnon» pour vous aider et vous guider tout au long de votre grossesse, de votre accouchement et de votre maternité.



LES BROCHURES 'COMPAGNON' EXISTE EN 3 VERSIONS



Vous avez choisi le CHU Saint-Pierre pour le suivi de votre grossesse et pour votre accouchement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

L'attente de votre bébé est un grand évènement. Nos équipes de gynécologues, pédiatres, sages-femmes, travailleurs médico-sociaux, psychologues, psychiatres, personnel paramédical, secrétaires... vous accompagneront tout au long de votre grossesse afin de vous permettre de vivre au mieux ce moment unique.

Notre équipe est constituée de femmes et d'hommes travaillant ensemble dans le but d'assurer des soins de qualité sans distinction de genre, de statut social, culturel ou religieux.

Nous insistons sur le fait que pour vous offrir des soins de qualité, nous ne pourrions pas satisfaire d'éventuelles exigences basées sur des principes de discrimination à l'encontre du personnel.

Notre philosophie est basée sur le respect des valeurs mutuelles et c'est à ces principes fondamentaux que vous adhérez en décidant de confier vos soins de santé à notre institution.

**Liste des numéros utiles :
voir page 33**

SOMMAIRE

1. Les consultations prénatales	1	e. Le MEOPA	19
a. Les consultations ONE au CHU Saint-Pierre	1	f. La péridurale	19
b. Consultation de « grossesse à haut risque »	2	g. La césarienne	20
c. Consultations hors de l'hôpital	2	h. Le déclenchement	20
d. Consultations Aquarelle	2	i. L'accueil de mon bébé en salle de naissance	20
e. Annulation de rendez-vous	2	j. Le don de sang de cordon ombilical	21
2. Les examens et la grossesse	4	10. L'unité de grossesses à haut risque : le MIC (Material Intensive Care)	22
a. Les prises de sang	4	11. Le séjour à la maternité	22
b. Les échographies	4	a. Où ?	22
c. Les monitorings	4	b. Votre chambre	22
3. L'accompagnement social et la pré-admission	6	c. Vos repas	23
a. La consultation « Bien-Naître »	6	d. Les visites	23
b. La consultation de pré-admission	6	e. Les soins	23
4. Les séances d'information	7	f. L'alimentation de votre nouveau-né	24
5. Les consultations d'allaitement maternel	10	g. Vous avez fait le choix d'allaiter	25
6. Comment me préparer à la naissance de mon enfant	11	h. Vous avez fait le choix de donner le biberon ou vous ne pouvez pas allaiter pour des raisons médicales	26
a. La préparation à la naissance collective avec une sage-femme	11	i. Le retour précoce à domicile	26
b. Les séances individuelles de kiné prénatales	11	j. La déclaration de naissance	27
c. Visite de la salle d'accouchement et de la maternité	12	k. La sortie de la maternité	28
d. La préparation à la naissance individuelle avec une sage-femme	12	12. Le Centre Néonatal	29
7. Conseils et aide psychologique	13	13. Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel	31
8. Les urgences pendant la grossesse	13	14. Les associations de soutien à l'allaitement	32
9. La naissance	14	15. Quelques sites Internet	32
a. La valise pour la maternité	14	16. Liste des numéros utiles	33
b. Comment va se passer la naissance de mon bébé ?	15	Notes	34
c. Conseils au papa ou à l'accompagnant pour aider la maman pendant le travail	18		
d. Comment respecter et s'adapter au rythme de mes contractions	18		

1. LES CONSULTATIONS PRÉNATALES

C'est durant les trois premiers mois de votre grossesse que se forment les principaux organes de votre bébé.

Un accompagnement et une surveillance médicale sont donc conseillés très tôt pendant la grossesse.

Vous consulterez régulièrement votre médecin et/ou votre sage-femme pendant la grossesse. Il est très important d'être présente à toutes vos consultations pour surveiller la bonne évolution de votre bébé et de votre état de santé.

Plusieurs types de suivis sont possibles.

Consultation ONE ou consultation privée ? Vous avez la possibilité de faire suivre votre grossesse à l'hôpital (consultation ONE) ou à l'extérieur par un gynécologue privé dans un cabinet médical privé. Il existe également des consultations ONE de quartier.

a. Consultations ONE au CHU Saint-Pierre Consultations prénatales :

Polyclinique Site Porte de Hal, Route 205
T. 02/535.47.13



Site César De Paepe, rue des Alexiens,
11-13, 3e étage
T. 02/506.72.60

La consultation prénatale est gratuite
(remboursée par la mutuelle, le fonds ONE
et le CPAS).



Elle est assurée par les médecins et les
sages-femmes du service de gynécologie-
obstétrique de l'hôpital. Vous serez
accompagnée tout au long de votre
grossesse dans votre projet de naissance
et aurez accès aux examens et aux traite-
ments les plus performants.

b. Consultation de « grossesse à haut risque »

Si votre santé ou votre grossesse
présentent des difficultés particulières,
vous pourrez être prise en charge en
consultation de « grossesse à haut risque »
réalisée par notre équipe d'obstétriciens
expérimentés.

c. Consultation hors de l'hôpital

Vous pouvez faire suivre votre grossesse
dans un cabinet médical extérieur de
l'institution par un gynécologue ou une
sage-femme.

Si vous le souhaitez et moyennant
éventuellement des honoraires supplé-
mentaires, il ou elle pourra être présent lors
de votre accouchement, pour autant qu'un
accord préalable ait été donné par l'insti-
tution au médecin ou à la sage-femme de
votre choix. Vous bénéficierez alors d'un
suivi «privé».

d. Consultation Aquarelle

Le CHU Saint-Pierre offre la possibilité
d'un suivi de grossesse particulier pour les
femmes en situation très précaire, n'ayant
aucune couverture sociale.

Pour offrir un accueil plus confortable à
tous ces bébés, vous pouvez faire un don à
l'asbl Aquarelle (www.aquarelle-bru.be):
BE73 001-3596162-60
(déductibilité fiscale à partir de 40€)

Cette consultation est assurée par
4 sages-femmes en collaboration avec
l'ONE/K.G. et l'équipe médicale.

Rachel Gourdin
Linda Doerane
Margaux Harzé
Aline Jeandenans
Marine Meehri

e. Annulation de rendez-vous

En cas d'empêchement, veuillez annuler
votre rendez-vous en nous contactant au
T. +32(0)2/535.38.38 (réservé strictement
aux annulations) ou via le formulaire
internet. Sans contact de votre part, 48h au
plus tard avant le jour de la consultation,
un supplément de 20 à 50€ vous sera
facturé.



2. LES EXAMENS DURANT LA GROSSESSE

Pendant votre grossesse, vous allez être amenée à faire de nombreux examens. Ils sont inoffensifs et permettent de suivre la bonne évolution de votre grossesse et de votre bébé.

a. Les prises de sang

Vous serez amenée à faire des prises de sang que votre médecin ou votre sage-femme vous prescriront régulièrement et vous expliqueront.

Où faire mes prises de sang à l'hôpital ?

Site Porte de Hal
Bd de Waterloo, 129 - Route 102A
T. 02/535.46.19

Site César De Paepe
Rue des Alexiens, 11
(rez de chaussée)
Heures : lundi au vendredi
7h30 - 12h45
T. 02/506.72.43 - 02/506.72.44

b. Les échographies

Trois échographies seront faites pendant la grossesse, une à chaque trimestre (environ 12, 22 et 32 semaines). Des échographies supplémentaires pourront être réalisées si votre gynécologue ou sage-femme le juge nécessaire. Le jour de l'écho, il est **INDISPENSABLE** de vous munir de la demande que votre gynécologue ou votre sage-femme vous a remise.

c. Les monitorings

Le monitoring se fait en général vers la fin de la grossesse, et permet d'enregistrer pendant environ 30 minutes le rythme cardiaque de votre bébé et les éventuelles contractions.

Si des examens supplémentaires sont nécessaires, ils vous seront expliqués en cours de grossesse.



**Pour vos rendez-vous à l'échographie
et au monitoring**

**Site Porte de Hal
Bd de Waterloo, 129
Route 205
T. 02/535.47.06
ou Site César De Paepe
rue des Alexiens, 11-13,
3^{ème} étage
T. 02/506.72.60**



3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LA PRÉ-ADMISSION

a. La consultation «Bien-naître»

C'est une consultation organisée de manière individuelle par une sage-femme qui vous expliquera les nouveautés et les indispensables à savoir avant votre séjour à la maternité. Elle se déroule en consultation prénatale à partir de votre 24^{ème} semaine de grossesse.

b. La consultation de pré-admission

A partir de 24 semaines de grossesse, vous participez à la consultation de pré-admission. Celle-ci a pour but de régler l'aspect administratif de votre séjour en maternité avant votre accouchement. Elle se déroule en consultation prénatale et est généralement conjointe à la consultation «Bien-naître».

Inscriptions et renseignements :
consultation prénatale - Route 205
T. 02/535.47.13

c. L'accompagnement par le service ONE

Service social ONE
Site Porte de Hal
Polyclinique,
Route 205
T. 02/535.47.07 ou 02/535.47.08

Dès la première consultation, vous serez reçue par un(e) travailleur(se) médico-social(e) qui vous verra minimum 1 fois sur la grossesse, pour vous aider à remplir les différentes formalités administratives et vous donner des informations sur différents thèmes.

Exemples:

- la protection de votre emploi et l'interdiction de certains travaux
- le congé de maternité
- la demande de prime de naissance
- l'alimentation et la prévention de certaines maladies comme la toxoplasmose, le cytomégalovirus
- la nocivité de certains médicaments, et substances comme l'alcool les drogues, le tabac, les intoxications (plomb, monoxyde de carbone, alimentaires)
- l'un ou l'autre sujet de droit social (mutuelle, l'assurance maladie, la reconnaissance de paternité, les droits de la travailleuse enceinte, le certificat de grossesse)

4. LES SÉANCES D'INFORMATION : THÈMES ABORDÉS

Tous les lundis, de 18h à 20h au FORUM, nous organisons une séance d'information prénatale à destination des futurs parents. Animée par une ou plusieurs sages-femmes, ces séances se veulent dynamiques et interactives. Les accompagnants sont plus que bienvenus !

Où:
**CHU Saint-Pierre Forum, Entrée C
Auditoire Bastenie**

**Inscriptions et renseignements :
Secrétariat Consultations prénatales
T. 02/535.47.13**

Les inscriptions se font via notre équipe de secrétaires à la consultation prénatale - Route 205, via notre site internet (www.stpierre-bru.be) ou par téléphone (T. 02/535.47.13).



LES SÉANCES D'INFORMATION :

Thèmes

A partir de quand ?

La grossesse

Dès 15 semaines

La préparation à la naissance

Dès 28 semaines

L'allaitement

Dès 30 semaines

Le retour à domicile

Dès 32 semaines

Les pleurs du nouveau-né

Après l'accouchement avec votre bébé ou en anténatal

Contenu

La grossesse est un évènement surprenant.

Le corps de la femme change rapidement. Entre envies, petits maux, modifications physiques et psychiques, les sages-femmes vont faire la lumière sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire pendant sa grossesse. Une séance remplie de conseils d'hygiène, d'alimentation, de sports, etc...

Une façon de faire table rase des idées reçues autour de la grossesse. Un moment indispensable d'échanges et de discussions.

Vivre une naissance peut être un moment magique si on s'y est préparé. Cette séance va vous permettre de comprendre comment se déroule la naissance. Quand venir à l'hôpital ? Qu'est-ce qu'une contraction ? Que peut faire l'accompagnant pour aider au mieux la patiente ? Comment soulager la douleur du travail ? Comment accueillir son bébé ? En résumé, nous allons essayer d'effacer un peu cet inconnu qu'est le moment de la naissance.

Egalement les premiers lundis du mois de 9h30 à 11h30

Vous avez fait le choix de nourrir votre bébé au sein. En tant qu'hôpital IHAB (initiative hôpital ami des bébés), nous sommes spécialisés dans l'accompagnement des mamans qui font le choix d'allaiter au sein leur nouveau-né. Nos consultantes en lactation vont donner de nombreux conseils pour être prêt lors de la naissance. Elles permettront également à l'accompagnant de trouver sa place dans ce moment particulier des premiers jours de vie de votre bébé.

Vous avez fait le choix de nourrir votre bébé au biberon avec du lait artificiel et vous avez de nombreuses questions, nous vous proposons alors de prendre rendez vous en individuel pour en parler.

Avez-vous déjà entendu parler du 4ème trimestre de la grossesse ? Ingrid Bayot, sage-femme, en parle très bien. Ces 3 mois après la naissance qui sont si importants et pourtant si peu préparés. Nos sages femmes vont vous donner de nombreux conseils pour vivre pleinement et sereinement cette période.

A la fin de la séance, nous inviterons les hommes à échanger entre eux. Moïse apportera des petits trucs astuces du quotidien que vous pourrez faire pour soulager votre compagne. Entre femmes, ce sera également l'occasion d'aborder de façon plus intime la rééducation périnéale.

Le Dr Carouy, pédiatre généraliste et passionné par les nouveau-nés, vous parlera de l'aventure inédite de la vie avec un bébé. Sa présentation dynamique vous permettra d'y voir plus clair sur votre bébé que vous ne comprenez pas toujours.

Les 3èmes mardis du mois de 10h à 12h.

5. LES CONSULTATIONS D'ALLAITEMENT MATERNEL

En cas de questions ou de situations plus particulières (chirurgie mammaire, échec d'allaitement, prématuré, jumeaux, cancer, anomalie anatomique, antécédent d'abcès, doute, autres) des sages-femmes spécialisées en allaitement maternel organisent des consultations de lactation avant et après la naissance.

**Pour prendre rendez-vous
T. 02/535.47.13**

**Où:
Site Porte de Hal
Consultations prénatales:
Polyclinique, Route 205
Entrée B**



6. COMMENT ME PRÉPARER À LA NAISSANCE DE MON ENFANT?

a. La préparation à la naissance collective avec une sage-femme

Si vous souhaitez recevoir de plus amples informations sur votre grossesse et les changements inhérents à celle-ci, comprendre les mécanismes de l'accouchement et parler de l'arrivée de votre bébé au sein de votre famille, des séances de préparation à la naissance en groupe sont organisées par des sages-femmes

de l'hôpital (yoga prénatal, préparation globale, préparation aquatique).

Ces séances vous permettront aussi de partager vos expériences et votre vécu avec d'autres femmes enceintes, d'autres futurs parents.

La première séance aura lieu aux alentours de la 24^{ème} semaine de grossesse.

Nous vous conseillons de vous inscrire vers la 20^{ème} semaine de grossesse.

Pour vos inscriptions et renseignements :

T. 02/535.48.10 ou à l'accueil des consultations prénatales.

b. Les séances individuelles de kiné prénatales

Dès le sixième mois de grossesse, une équipe de kinésithérapeutes est à votre disposition afin de vous préparer et de vous informer sur les différents aspects de l'accouchement.

Les différents thèmes abordés sont :

- les préventions et la préparation du corps durant la grossesse
- le départ pour la salle d'accouchement,
- la gestion du travail en salle de naissance avec ou sans péridurale
- l'accouchement et les positions
- massage et relaxation de la future maman.

Lors de ces séances, le futur père ou la personne qui vous accompagnera en salle de naissance est invité(e) à participer.



Cette préparation se fait uniquement en séance individuelle et sur rendez-vous.

Il vous est également possible de demander la présence d'une kinésithérapeute lors de l'accouchement. Les modalités pratiques sont à convenir lors de votre préparation.

Où:
Séances de kinésithérapie prénatale :
CHU Saint-Pierre - Site César De Paepe
Rue des Alexiens, 13
1000 Bruxelles

Service de gynécologie/clinique de périnéologie - 3^{ème} étage
T. 02/506.70.91

c. Visite de la salle d'accouchement et de la maternité

La visite permet aux futurs parents de se repérer et d'être rassurés avant la naissance de leur bébé.

Inscription et renseignements :
Consultation prénatale – Route 205
T. 02/535.47.13

d. La préparation à la naissance individuelle avec une sage-femme

Vous pouvez également vous préparer à l'arrivée de votre bébé grâce à des sages-femmes qui consultent soit en cabinet soit à votre domicile.

Vous pouvez consulter le site www.sagefemme.be afin de trouver une sage-femme près de chez vous.



7. CONSEILS ET AIDE PSYCHOLOGIQUE

La grossesse et l'attente d'un bébé apportent des changements et des questions dans votre vie, celle de votre couple, celle de votre famille.

Si certaines situations sont sources d'inquiétude, d'angoisse ou de souffrance, parlez-en à votre sage-femme ou médecin et à la travailleuse Médico-sociale de la consultation.

Si nécessaire, ils vous mettront en contact avec le service psychologique de l'hôpital.

Si vous ou votre conjoint fumez, une consultation en tabacologie peut vous aider à diminuer ou arrêter de fumer durant votre grossesse.

Si vous êtes dépendant de l'alcool, ou que vous consommez de la drogue quelle qu'elle soit, dites-le nous : au CHU Saint-Pierre, il existe une équipe multidisciplinaire appelée « Parentalité Addiction », composée de psychologues et psychiatres, de travailleurs médico-sociaux, de pédiatres... qui peut vous aider et qui prodiguera des soins particuliers à votre bébé lors de la naissance.

8. LES URGENCES PENDANT LA GROSSESSE

En cas de problèmes vous pouvez contacter un médecin ou une sage-femme :

Aux consultations prénatales - dispensaire :

Route 205

Salle de soin

T. 02/535.48.10

8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

En cas d'urgence et 24h sur 24, vous pouvez vous rendre en salle d'accouchement pour y être examinée.

Salle d'accouchements:

Route 510B

T. 02/535.49.86 (Tri)

Accès

Pendant la journée : 105, rue aux Laines, entrée A

24h/24 : admissions par le service des urgences : Route 604

9. LA NAISSANCE

a. La valise pour la maternité

Vers 7 mois et demi de grossesse vous pouvez déjà commencer à faire votre valise.

Documents à prévoir pour votre admission :

- la carte d'identité de la maman ou le passeport
- le carnet ou certificat de mariage
- la carte SIS ou réquisitoire du CPAS ou carte d'assurance si vous en avez une

- le « carnet de la mère » ou « la feuille de liaison » que votre médecin vous a confié si vous êtes suivie à l'extérieur du CHU Saint-Pierre

- l'argent nécessaire au paiement de la provision et des suppléments.

Prévoyez un petit sac à part pour la salle d'accouchement comprenant :

- **Les affaires pour le confort des maman :**
un peignoir à manches larges si vous en avez un; des pantoufles; des boissons énergisantes (type Aquarius, ...) , du soda, des biscuits secs, des bonbons à sucer rafraîchissants; un brumisateur d'eau pour se rafraîchir; de quoi écouter de la



musique pour vous détendre (lecteur MP3-lecteur CD et CD) (facultatif).

- **Les affaires pour le confort du Papa ou de l'accompagnant(e):**

vêtements confortables et légers (il fait chaud dans la salle d'accouchement); des chaussures confortables ou pantoufles; boissons, biscuits, tartines, fruits car le travail peut durer longtemps; de quoi lire ou s'occuper; une crème ou huile de massage pour masser votre compagne et l'aider à se détendre pendant les contractions.

- **Les affaires pour habiller votre nouveau-né :**

un body ou une brassière; un pyjama chaud; des chaussettes ou chaussons; 2 bonnets et une couverture ou châle.

- **Dans la valise de la maternité :**

Pour la maman :

des essuie-mains et des gants de toilette; des chemises de nuit ou pyjamas confortables et pratiques pour l'allaitement, soutien-gorge d'allaitement si nécessaire (2 tailles de plus que fin de grossesse); un peignoir, des pantoufles; le nécessaire de toilette; des bas de contention pour les varices si nécessaire; des vêtements pour la sortie de la maternité.

Pour le bébé :

des essuie-mains et des gants de toilette; des body en coton; des pyjamas; des chaussettes ou chaussons; des bonnets et vêtements chauds pour la sortie.

Prévoir pour 5 jours

(Bien que la durée de votre séjour soit généralement plus courte)

Un set de maternité vous est proposé à votre arrivée à la maternité moyennant un supplément (cf. feuille annexe) modeste comprenant :

- 45 langes bébés;
- 25 bandes hygiéniques maxi;
- 5 slips en filet; 1 boîte de protège-seins (si allaitement maternel).

Vous pouvez apporter vous-même votre set maternité si vous le désirez et votre coussin d'allaitement.

b. Comment va se passer la naissance de mon bébé ?

Où ?

Accès pendant la journée (8h-20h):
105, rue aux laines, entrée A,
Entrée principale, bat 500, 10e étage.
Route 510B

Accès 24h/24h:
par le service des urgences, Entrée D,
290, rue Haute
bâtiment 600, niveau 4
T. 02/535.43.12

Quand aller en salle d'accouchement ?

- Si vous perdez du liquide (vous avez peut-être rompu la poche des eaux), même en petite quantité
- Si vous avez des contractions douloureuses et régulières depuis plus d'une

heure (toutes les 3-4 minutes si c'est votre premier bébé et toutes les 5-6 minutes à partir du deuxième bébé)

- Si vous perdez du sang frais (rouge).

A la maison quand vous sentez que le travail a commencé :

- demandez à votre mari ou à votre accompagnant(e) de rester avec vous pour vous aider à vous détendre.
- si le travail commence mais qu'il est encore léger, relaxez vous et attendez que les contractions deviennent plus régulières et plus intenses.
- pendant les contractions, détendez-vous en respirant calmement et demandez à la personne qui vous accompagne de masser les zones inconfortable de votre corps.
- n'hésitez pas à prendre un bain chaud pour vous aider.
- si vous avez perdu les eaux, vous devez vous rendre à l'hôpital endéans les 24h, même si le travail n'a pas commencé, ou s'il est léger.

Vous serez accueillie et accompagnée tout au long de votre séjour en salle de naissance par une équipe de sages-femmes.

La sage-femme réalisera votre examen d'admission afin de vous confirmer que le travail de l'accouchement a commencé.

Si vous avez un médecin, une sage-femme ou un kinésithérapeute privé, elle les avertira de votre arrivée.

En salle de naissance une ou deux personnes de votre choix peuvent être présentes auprès de vous. Vous ne pouvez y recevoir aucune autre visite.

Pendant la durée de votre séjour en salle d'accouchement, nous vous demandons de bien vouloir éteindre vos GSM.

Sachez que la durée du séjour en salle de naissance varie d'une future maman à l'autre.

La naissance est un processus naturel qui demande sécurité d'environnement, psychologique et médical.

Les accouchements et l'accompagnement pendant le travail sont assurés par une équipe de sages-femmes et de gynécologues qui travaillent en collaboration pour votre bien-être et votre sécurité médicale et ce 24h/24. L'anesthésiste et le pédiatre présents dans l'hôpital 24h/24h sont appelés si nécessaire.

Pendant la durée de votre travail d'accouchement vous resterez en salle de naissance et nous surveillerons votre bébé en enregistrant les battements de son cœur et vos contractions avec un monitoring.

Tant que le travail n'a pas commencé vous pouvez manger. Une fois qu'il est mis en



route, vous pouvez uniquement consommer des boissons claires et sucrées (prévoir 2 litres).

Nos salles sont agréables et équipées de matériel performant pour veiller à votre bien-être et à celui de votre bébé tout en vous permettant de créer une atmosphère de détente et de calme pendant votre travail de l'accouchement. Une visite virtuelle de nos salles est disponible sur notre site internet : www.stpierre-bru.be

Du matériel mis à votre disposition vous permettra de trouver des positions confortables pour vous et votre accompagnant (ballons, coussins de multiples formes, espaliers de gymnastique, tapis de sol...). Vous pouvez marcher et vous promener dans la salle d'accouchement tout en continuant de surveiller le rythme cardiaque de

votre bébé, grâce à nos monitorings sans fil. Une baignoire est à votre disposition si vous souhaitez vous relaxer et diminuer l'inconfort de vos contractions. Le bain peut aider à la dilatation du col de l'utérus.

La musique peut aussi vous aider à vous détendre. Si vous le souhaitez, pensez à prévoir le matériel nécessaire pour en écouter. Entre les contractions, reposez-vous et profitez-en pour changer de position, si vous en sentez le besoin.

Votre compagnon ou autre accompagnant de votre choix peut vous accompagner dans un travail de relaxation physique, d'autant plus si vous avez suivi ensemble une préparation à la naissance. S'il souhaite participer, même sans avoir suivi de préparation à la naissance, la sage-femme pourra lui expliquer comment il peut vous aider



dans la détente et la relaxation.
Si vous vous posez des questions ou si vous avez besoin d'aide, les sages-femmes et les médecins sont là pour vous.

c. Conseils au papa ou à l'accompagnant(e) pour aider la maman pendant le travail

A la maison en début de travail

Si le travail commence et qu'il est encore léger, aidez-la à se relaxer en attendant que les contractions deviennent régulières et plus fortes.

Pour la soutenir, vous pouvez l'aider à respirer, vous pouvez la masser.

Veillez à ce que toutes les personnes en contact avec elle respectent l'atmosphère dont elle a besoin.

Rappelez-lui que tout ce travail sert à faire naître votre bébé.

En salle de naissance

Cherchez les positions confortables pour tous les deux en utilisant l'espace et les moyens mis à disposition : lit, banquette, fauteuil, ballons, coussins et caisse, espalier, tapis de sol, couloir, baignoire.

d. Comment respecter et m'adapter au rythme de mes contractions

Pendant la contraction : détendez-vous en respirant calmement, demandez à la personne qui vous accompagne de vous masser les zones douloureuses.

Entre les contractions, reposez-vous et profitez-en pour changer de position,

marcher, vous détendre sur les ballons ou dans le bain de relaxation.

Vous pourrez rédiger un projet de naissance pendant votre grossesse avec votre sage-femme ou gynécologue (en consultation ou préparation à l'accouchement) qui indiquera sur papier vos attentes et désirs concernant la naissance de votre enfant. Ce projet sera lu attentivement par la sage-femme qui vous accueillera en salle d'accouchement.

Pendant le travail, nous avons fait le choix de respecter votre rythme. Nous n'utilisons des techniques dites « invasives » (déclenchements, rupture de la poche des eaux, perfusion accélérant le travail, placement d'une perfusion, immobilité au lit, extraction du bébé par ventouse, forceps ou par césarienne et épisiotomie) que si la santé de votre bébé ou de vous-même le demande et ce après vous avoir expliqué la situation qui nécessite d'utiliser ces techniques.

Notre hôpital dispose d'un centre Néonatal (NIC néonatal Intensive care) et de services de soins intensifs adultes à la pointe de la technologie.



e. Le MEOPA

Le MEOPA est un mélange gazeux formé de 50% d'oxygène et 50% de protoxyde d'azote. Ce gaz est utilisé en Angleterre et dans les pays scandinaves depuis plus de 100 ans chez les femmes en travail. Il est également utilisé en pédiatrie pour effectuer des actes de courte durée douloureux (prise de sang, etc.).

Le MEOPA procure un effet analgésique et relaxant. Il disparaît très rapidement du corps. Il n'affecte pas le bébé in utero et le travail n'est pas prolongé par son utilisation.

Le MEOPA est administré à l'aide d'un masque. Son utilisation est facile et permet à la maman de contrôler son anesthésie.

Il est important de commencer à inhaler le gaz au tout début de la contraction. Il faut inspirer par bouffées longues et profondes dans le masque. Lorsque le pic de la contraction est passé, on peut arrêter d'inhaler et ôter le masque. La sage femme vous guidera lors de son utilisation. Il peut être associé à d'autres méthodes pour gérer la douleur lors du travail de l'accouchement comme le bain ou la déambulation. Le fait d'avoir bénéficié

d'une préparation à la naissance permet d'accentuer les effets bénéfiques de l'utilisation du MEOPA.

Il n'empêche pas le recours à une péridurale par la suite.

Les effets secondaires courants sont bénins: nausées (parfois vomissements), somnolence, vertiges, amplification des émotions (joie, tristesse, etc.).

Il est contre-indiqué en cas de manque sévère en vitamine B12, de pneumothorax ou d'asthme sévère.

f. La péridurale

Qu'est-ce que l'analgésie péridurale ?

L'analgésie péridurale diminue les sensations douloureuses dans la partie inférieure du corps, sans modifier l'état de conscience. Cette technique est réalisée par un médecin spécialiste en anesthésie.

Cette technique est aujourd'hui très bien maîtrisée mais rend toute promenade impossible.

Au CHU Saint-Pierre nous optons pour des péridurales qui permettent encore de se mobiliser au lit et de prendre des positions facilitant la progression du bébé.

Vous pouvez encore ressentir les contractions et accompagner votre bébé dans sa naissance sans que cela ne soit inconfortable.



Comment l'anesthésiste réalise-t-il la péridurale ?

- Vous êtes en position assise ou couchée sur le côté.
- L'anesthésiste injecte une petite quantité d'anesthésique local pour endormir la peau.
- L'anesthésiste localise l'espace péridural, il introduit une aiguille spéciale entre deux vertèbres lombaires. Par cette aiguille creuse, un fin tuyau en plastique appelé cathéter est placé dans l'espace péridural et l'aiguille est retirée.
- L'injection du médicament anti-douleur (analgésique) sera pratiquée facilement et directement dans l'espace péridural par ce cathéter.
- La suppression de la douleur survient environ 10 minutes après l'injection du médicament.
- L'analgésique est adapté régulièrement en fonction du confort de la maman, du monitoring du bébé et de la progression du travail.

La péridurale a-t-elle une influence sur le bébé ?

Non. Parfois, la péridurale peut amener une chute de pression artérielle de la maman. Les bruits cardiaques du bébé peuvent alors ralentir un court moment, sans conséquence pour l'enfant, car on remédie tout de suite à cette chute de pression artérielle.

g. La césarienne

Elle se pratique en salle de naissance, dans une salle spécialement adaptée à une opération.

Sauf en cas d'urgence, la césarienne se pratique sous anesthésie locale et l'accompagnant de votre choix est le bienvenu. Votre bébé reste dans la salle d'opération pour ses premiers soins et est placé en peau à peau contre vous ou contre son papa/son accompagnant le plus rapidement possible.

h. Le déclenchement

Pour des raisons médicales ou en cas de terme en voie de dépassement (environ 10 jours après la date prévue), votre gynécologue ou sage-femme organisera un déclenchement.

Il s'agit de provoquer le travail de l'accouchement à l'aide de médicaments. Votre médecin ou sage-femme vous expliquera la procédure.

Les déclenchements se font en salle de naissance ou au maternal intensive care. Il se peut que le déclenchement ne fonctionne pas la première fois et que malgré les médicaments vous ne vous mettiez pas en travail. Si votre santé et celle de votre bébé le permettent, vous devrez rentrer à la maison et revenir quelques jours plus tard pour recommencer.

i. L'accueil de mon bébé en salle de naissance

Dès sa naissance si le bébé va bien, il est placé sur sa maman peau contre peau, car cela favorise son adaptation et le rassure. Le « peau à peau » vous permet d'accueillir tout en douceur et avec respect votre nouveau-né et de créer des liens précoces avec lui.

Ce contact peut durer 2h et être partagé avec le papa ou la personne accompagnante.

C'est là que votre bébé va apprendre calmement à respirer, va se réchauffer et va installer une bonne flore intestinale à partir de son propre milieu familial de vie. Prenez le temps d'observer votre bébé, ses premiers regards sont très intenses et magiques.

Votre bébé va vous montrer des premiers signes qui indiquent qu'il est prêt à se nourrir. Si le choix est l'allaitement, ce sera un moment idéal pour une première tétée. Si le choix est le biberon, c'est à ce moment là qu'il le recevra pour la première fois. Après ces 2 heures d'accueil, le bébé sera pesé, mesuré, habillé et recevra ses soins.

Parfois le bébé demande des soins particuliers. Dans ce cas, il est d'abord examiné et soigné par le pédiatre mais dès que son état le permettra, "un accueil" sera organisé.

j. Le don de sang de cordon ombilical

Le sang de cordon contient des cellules précieuses utiles dans le traitement de certaines maladies du sang comme la leucémie.

Dans notre hôpital, nous ne réalisons que des dons de sang de cordon dirigés (par ex. : don pour un frère ou une sœur malade)

Pour plus de renseignements, renseignez-vous auprès de votre sage-femme ou gynécologue.



10. L'UNITÉ DE GROSSESSE À HAUT RISQUE (MIC : MATERNAL INTENSIVE CARE)

Certaines patientes enceintes sont hospitalisées pendant leur grossesse. Elles sont accueillies dans ce service par une équipe pluridisciplinaire qui les entoure.

L'équipe est attentive à vous rendre le séjour agréable, même s'il est parfois long.

Les mamans dont les bébés sont prématurés et hospitalisés sont également hospitalisées dans ce service

**Unité d'Hospitalisation de grossesses
Route 510A
10^{ème} étage**

T. 02.535/36/35

Les heures de visites sont de 13h à 19h30.

11. LE SÉJOUR À LA MATERNITÉ

a. Où ?

**Entrée principale – Entrée A
105, rue aux Laines
Route 608 A
Route 608B
Route 608C**

b. Votre chambre

Vous avez le choix entre :

- une chambre commune à 2 lits
- une chambre seule avec un supplément à payer

Vous devez payer une provision d'hospitalisation dans les 24h qui suivent votre arrivé

Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette, d'une télévision couleur, d'un téléphone vous permettant de recevoir des appels, d'un réfrigérateur et d'un coffre pour déposer des objets de valeur.

En cas de chambre commune, de nombreuses salles de douche sont à votre disposition dans la maternité.

Les chambres individuelles sont équipées d'une douche.

En chambre individuelle, votre accompagnant peut passer la nuit à vos cotés, un supplément vous sera alors demandé.

c. Vos repas

Sauf si le médecin le demande, vous recevrez un régime normal dès votre arrivée à la maternité.

En cas de régime particulier, celui-ci peut être confectionné par une diététicienne de l'hôpital.

Nous pouvons par ailleurs vous préparer des repas en respectant les règles de votre religion si nécessaire.

d. Les visites

Les visites à la maternité ont lieu de 15h à 19h30.

Seul le papa ou la personne accompagnante est autorisé(e) à venir toute la journée, sauf au moment des soins de la personne qui partage votre chambre.

En chambre seule, votre accompagnant peut passer la nuit avec vous moyennant une participation aux frais d'entretien. Une limitation des heures de visite peut être appliquée selon l'avis des médecins.

Pour votre plus grand bien et celui de votre bébé, nous demandons:

- de faire attention aux visites trop longues,
- de limiter le nombre de vos visiteurs en même temps dans votre chambre
- de limiter le bruit de vos visiteurs dans les chambres et dans les couloirs
- de faire attention au fait que vos visiteurs ne dérangent pas votre voisine de chambre si vous êtes dans une chambre à 2 lits
- de refuser les visites d'adultes ou enfants malades

Pour des raisons évidentes d'hygiène, de sécurité, et parce que l'hôpital est un lieu de soins et un lieu public, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et les couloirs.

e. Les soins

Les sages-femmes et les puéricultrices vous accompagneront dans vos premiers pas de maman et de jeunes parents afin de vous rendre autonomes pour votre retour à la maison.

Nous essayons d'organiser vos soins et ceux de votre nouveau-né en tenant compte de votre repos de jeune maman et des rythmes de votre bébé.

Chaque jour, votre sage-femme ou puéricultrice de référence se présentera à vous et vous indiquera son numéro de téléphone direct.

Ainsi, vous pouvez l'appeler quand votre bébé sera réveillé et que vous serez prête



à recevoir vos soins, ou quand vous avez besoin d'aide pour vous, votre bébé ou toute autre question.

Un pédiatre examinera votre bébé le premier et le dernier jour de votre séjour à la maternité, si possible au même moment que les soins, dans le souci de respecter son rythme.

Parfois, des examens seront prescrits à votre nouveau-né et vous seront expliqués.

Dès le début, vous pourrez participer activement aux soins de votre bébé. Nous vous guiderons pour le baigner, le changer, le nourrir et apprendre à le rassurer.

Les sages-femmes et les puéricultrices seront à votre écoute pour répondre à vos questions, vous apprendre à comprendre et répondre aux besoins de votre bébé. Elles vous aideront à reconnaître ses différentes phases de sommeil et d'éveil, les signes qui montrent qu'il est prêt à se nourrir, vous guideront pour interpréter ses pleurs et vous donneront quelques conseils pour le rassurer. Elles vous montreront quels signes observer pour voir si l'alimentation de votre nouveau-né se passe bien.

Si vous le désirez, un kinésithérapeute pourra venir dans votre chambre afin de commencer avec vous votre kiné post-natale, en vous donnant quelques exercices à réaliser vous-même.

Pendant votre séjour à la maternité, nous souhaitons vous assurer les meilleurs soins, tout en surveillant votre état de santé et en vous apportant le soutien psychologique dont vous avez besoin.

f. L'alimentation de votre nouveau-né

Au sein de notre maternité, nous avons fait le choix de favoriser l'allaitement maternel pour ses nombreux avantages, tout en respectant et en accompagnant les parents qui ont choisi ou qui doivent, pour des raisons médicales, nourrir leur bébé au biberon.

Demandez votre brochure explicative en fonction du choix de l'alimentation de votre bébé. Le choix d'allaiter votre bébé, ou de lui donner le biberon vous appartient et sera respecté. Des séances d'informations et des consultations en allaitement sont organisées pendant la grossesse pour vous informer afin de faire votre choix au mieux pour vous et votre bébé.



g. Vous avez fait le choix d'allaiter

Voici quelques conseils pour favoriser le succès de l'allaitement maternel :

- Veillez à proposer une première tétée dans l'heure qui suit la naissance, car votre bébé se trouve dans un état d'éveil particulier.
- Gardez votre bébé auprès de vous 24h sur 24h afin de favoriser la création des liens et de vous permettre de comprendre ses besoins.
- Ne donnez à votre enfant que le lait maternel et à la demande. Le lait maternel est un aliment complet jusqu'à 6 mois de vie de votre bébé.
- Votre bébé peut vous réclamer des tétées jusqu'à 8 à 13 fois par jour et souvent plus fréquemment la nuit; cela peut vraiment varier d'un jour à l'autre. Il est normal qu'il ne soit pas régulier dans ses demandes.
- Le temps que l'allaitement soit bien installé, dans les premières semaines, essayez de ne pas donner de sucette ou de tétine artificielle. Ces substituts peuvent diminuer le nombre de tétées

et ainsi ralentir le bon déroulement de l'allaitement. Votre bébé va perdre beaucoup d'énergie à téter sur sa tétine plutôt qu'au sein.

- Ne prenez aucun médicament sans avis médical car comme pendant votre grossesse, cela pourrait avoir un effet néfaste sur votre bébé.
- Parfois, l'état de votre bébé nécessite un séjour au centre néonatal. L'équipe soignante est là pour vous expliquer comment tirer votre lait afin de démarrer votre lactation.
- Il est très important de tirer votre lait très rapidement après la naissance de votre bébé prématuré car le colostrum leur est donné le plus tôt possible et a des effets bénéfiques scientifiquement prouvés.

Quels sont les bénéfices de l'allaitement maternel pour votre bébé ?

Il protège entre autres des gastro-entérites, diarrhées et des infections respiratoires. Il retarde l'apparition des allergies.

En cas de difficultés, le passage de la consultante en lactation est possible via l'équipe de la maternité.



h. Vous avez fait le choix de donner le biberon à votre enfant ou ne pouvez pas allaiter pour des raisons médicales

Le pédiatre ou les sages-femmes vous informeront sur le lait le plus adapté à votre bébé.

La sage-femme ou la puéricultrice vous apprendra à préparer et à donner en sécurité un biberon à votre bébé.

Gardez votre bébé près de vous 24h/24h afin de favoriser la création des liens et de vous permettre de comprendre ses besoins.



Les mesures de nettoyage, stérilisation et conservation des biberons vous seront aussi expliquées.

A votre retour à la maison, des questions ou problèmes peuvent survenir, sachez que les sages-femmes du service seront à votre écoute :

au téléphone 24h/24 tous les jours de la semaine à la maternité

au 608 : T. 02/535.43.15

au 510 : T. 02 /535.36.35

au 508 : T. 02/535.46.94

i. Le retour précoce à domicile

Si votre bébé et vous-même êtes en bonne santé, nous vous conseillons de raccourcir votre séjour à l'hôpital et de préférer des soins à votre domicile.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une sage-femme indépendante dans votre milieu habituel de vie qui respectera au mieux votre rythme et celui de votre bébé.

Cette sage-femme pourra vous offrir un temps d'écoute à vos questions survenues à domicile et s'assurer que vous et votre bébé allez bien.

Les visites sont remboursées par la mutuelle, exceptés le matériel utilisé et une participation aux frais de déplacement.

Si vous êtes aidée par le CPAS (mutuelle et vignettes) les visites sont aussi remboursées.

Si vous n'avez pas de mutuelle, ces visites

ne sont pas remboursées, mais dans certaines situations, la sage-femme de l'association "Aquarelle" pourra effectuer ces visites gratuitement.

Vous pouvez aussi faire appel à une sage-femme à domicile après votre séjour à la maternité, même si vous ne sortez pas précocement, pour :

- un suivi et un accompagnement de votre allaitement
- un suivi du poids de votre nouveau-né ou un ictère (jaunisse)
- un suivi et accompagnement post hospitalisation au centre néonatal
- des soins de plaies
- des conseils et accompagnement des bébés nourris au biberon
- tout autre conseil et accompagnement de suites de couches
- ...

Où s'adresser ?

Bruxelles et environs

Au fil de la naissance : T. 0478 32 68 38

Arbre de vie : T. 0487/07.16.95

Toute la Belgique :

- Site francophone

www.sage-femme.be

- Site néerlandophone

www.vlov.be

j. La déclaration de naissance

La déclaration de la naissance doit être faite par le père ou les parents devant le fonctionnaire de l'Etat Civil dans les quinze jours suivant l'accouchement.

Où ?

Bureaux de la Ville de Bruxelles

Boulevard Anspach 6 - 1000 Bruxelles

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30

(Attention : 15 jours ouvrables après la naissance)

Papiers à prévoir :

- Carte d'identité, passeport, permis de conduire
- Carnet de mariage, acte de mariage (traduit et légalisé si nécessaire)
- Acte de célibat ou preuve de célibat pour la mère délivré par l'ambassade du pays ou après des autorités du pays (traduit et légalisé si nécessaire)*
- Candidate réfugiée ou réfugiée reconnue : il nous faut la déclaration faite à l'Office des étrangers ou au CGRA
- Preuve de non remariage après divorce ou décès (traduite et légalisée si nécessaire)*
- Législation du pays permettant d'écarter la paternité du mari ou de l'ex-mari

** Attention : Le délai de délivrance des actes ne doit pas dépasser 3 mois.*



Vous y recevrez:

- L'acte de naissance
- Les formulaires pour l'inscription à la mutuelle et aux allocations familiales
- Le formulaire pour les vaccins obligatoires

Au cours de votre séjour à la maternité, une infirmière ou assistante sociale de l'ONE ou Kind en Gezin vous rendra visite afin de vous aider à remplir toutes les formalités nécessaires et vous expliquer comment faire suivre votre bébé.

k. La sortie de la maternité

Après avis favorable du gynécologue et du pédiatre, vous pourrez rentrer chez vous. Les sorties sont organisées à 12h. La sage-femme ou le gynécologue répondra à vos dernières questions, assurera le suivi de votre allaitement et de votre santé et vous prescrira une contraception si vous le désirez. Le Pédiatre examinera votre bébé et vous remettra son carnet de santé rempli.

12. LE CENTRE NÉONATAL

Des soins centrés sur les besoins du bébé

Le service de néonatalogie accueille les nouveau-nés qui nécessitent des soins particuliers.

La plupart d'entre eux sont des prématurés qui demandent un appareillage et une technologie de pointe pour leur survie. Afin de diminuer le stress des enfants hospitalisés en néonatalogie, le CHU Saint-Pierre a développé une philosophie de soins centrée sur les besoins individuels de chaque enfant en collaboration étroite avec les parents. L'architecture du service, qui comprend de nombreuses chambres seules a été conçue pour protéger les enfants des nuisances sonores et lumineuses habituelles dans ce type de service.

Les nouveau-nés prématurés sont soignés dans le calme et la pénombre. Les soins sont adaptés au comportement du bébé. Comprendre ce que le bébé prématuré nous dit demande une formation particulière des soignants. Cette formation spécialisée est enseignée par le programme NIDCAP (Neonatal Individual Developmental Care and Assessment Program) pour lequel le CHU Saint-Pierre est le premier centre belge agréé (Brussels NIDCAP Training Center). Les nouveau-nés qui sont sous surveillance particulière seront hospitalisés dans trois secteurs spécifiques en fonction de leur pathologie :

Entrée principale – Entrée A
105, rue aux Laines
Route 611
T. 02/535.43.27

Le service Nic, ou service de néonatalogie intensive : nous y soignons les enfants nécessitant un haut degré de surveillance avec des appareils de réanimation et une technologie de pointe.

Le service N*, ou service de néonatalogie non intensive : ce secteur, moins technique, est destiné aux enfants plus stables ou après la période de soins intensifs. La présence de la maman auprès de son bébé est très importante. Elle peut dormir auprès de son bébé si elle le souhaite. Ceci sera particulièrement encouragé quelques jours avant la sortie. La présence des papas est bien entendue très importante également.

Vos autres enfants et la famille peuvent aussi venir voir votre bébé tout en respectant le calme et ce, en accord avec l'infirmier(e) responsable. Cependant, nous déconseillons plus de trois personnes dans la chambre du bébé. Les personnes malades ne sont pas admises, bien évidemment.

Lorsque la naissance du bébé ne se passe pas comme on l'avait rêvée, cela peut provoquer du désarroi, de la tristesse et un bouleversement émotionnel. Les psychologues du service sont à votre écoute pour vous soutenir dans les moments difficiles et pour vous accompagner tout au long du parcours.

Après la sortie, les enfants nés très prématurément (poids de naissance inférieur à 1,5kg) seront suivis par les pédiatres, mais également par les psychologues du service afin de suivre leur développement.

Les chambres Koala à la maternité

Entrée principale - Entrée A

105, rue aux Laines

Route 608B

T. 02/535.48.17

Ce service de maternité avec soins néonataux est un nouveau secteur, ouvert en novembre 2016.

Il accueille les mamans après l'accouchement avec leur bébé qui nécessite des soins spéciaux .

Ce nouveau secteur a été créé pour réduire la séparation mère-bébé dans les cas de prématurité modérée sans complications. Le séjour y sera plus ou moins long en fonction de l'évolution de votre enfant.



13. DIX CONDITIONS POUR LE SUCCÈS DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Notre politique se base sur la philosophie IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé), soutenue conjointement par l'UNICEF et l'OMS qui regroupe les 10 conditions suivantes :

1. Adopter une politique d'allaitement maternel formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous le personnel soignant.
2. Donner à tout le personnel soignant la formation et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement maternel et de sa pratique.
4. Mettre les nouveau-nés en contact peau-à-peau avec leur mère immédiatement à la naissance et pendant au moins une heure; encourager les mères à reconnaître quand leur bébé est prêt à téter, et offrir de l'aide si nécessaire.
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson.
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication médicale.
7. Laisser l'enfant avec sa mère 24h par jour.
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant.
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette.
10. Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

Notre politique d'accompagnement en salle de naissance est basée sur le respect de la physiologie. Les interventions plus médicalisées durant le travail, l'accouchement et l'accueil du bébé sont réservées aux situations qui le nécessitent et seront expliquées aux parents.

14. LES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT

**La consultation d'allaitement
CHU Saint-Pierre :**

T. 02/535.47.13

Infor-allaitement :

T. 02/242.99.33

La leche league Belgique asbl :

T. 02/268.85.80

**Allaitement-infos de
Charleroi naissance :**

T. 071/31.61.16

Breastfeeding support :

T. 02/215.33.77

**Vereniging begeleiding
en bevordering :**

T. 02/281.73.13

Dienst fûr kind und familie:

T. 087/59.63.00

15. QUELQUES SITES INTERNET

www.sage-femme.be

www.vroedvrouwen.be

www.infor-allaitement.be

www.allaitement.be

www.allaitement-jumeaux.com

www.lilbelgique.org

www.co-naitre.net

www.borstvoeding.be

www.vbbb.be

www.belgium.be

www.portal.health.fgov.be

www.expertisecentrum-vollemaan.be

www.alternatives.be

www.jeunepapa.com

www.clairdelune.be

www.maisondelanaissance.be

www.aufildelanaissance.be

16. LISTE DES NUMÉROS UTILES

• Consultation prénatale : Route 205

Site Porte de Hal

T. +32(0)2/535.36.66

Site César De Paepe

T. +32(0)2/535.36.39

Ou prendre rendez vous
via le site internet :

www.stpierre-bru.be

• Echographie : Route 206

Site Porte de Hal

T. +32(0)2/535.47.06

Site César De Paepe

T. +32(0)2/535.36.39

Ou prendre rendez vous
via le site internet :

www.stpierre-bru.be

Annulation de rendez-vous

T. +32(0)2/535.38.38

Pour les demandes non-urgentes :
sec_obgyn@stpierre-bru.be

• Salle d'accouchement : Route 510B

T. +32(0)2/535.49.86 (Tri)

Maternal Intensive Care : Route 510A

T. : +32(0)2/535.36.35

Maternité : Route 608A

T. : +32(0)2/535.43.15

Maternité : Route 508

T. +32(0)2/535.46.94

Centre néonatal : Route 611

T. +32(0)2/535.43.27

Unité Koala : Route 608B

T. +32(0)2/535.48.17

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





CHU Saint-Pierre
UMC Sint-Pieter

CHU Saint-Pierre/Site Porte de Hal
rue Haute 322 - 1000 Bruxelles
T. 02/535.31.11

WWW.STPIERRE-BRU.BE